

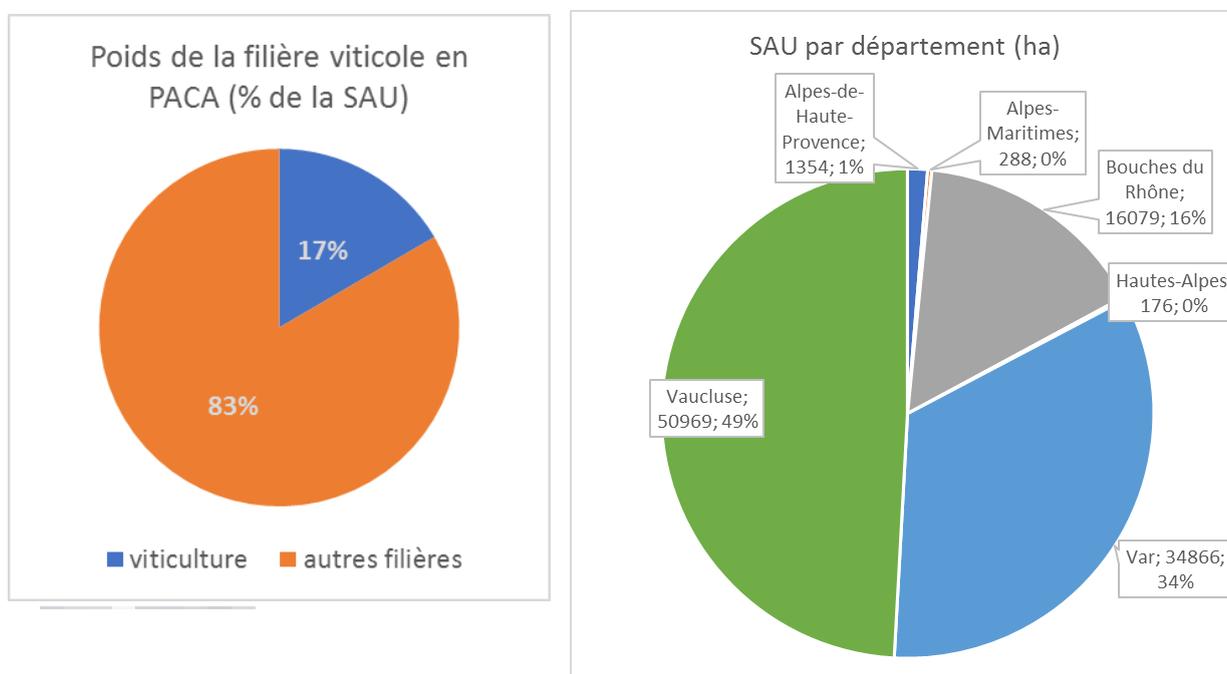
Faisabilité de la méthode viticulture en PACA

La méthode

La méthode pour la viticulture est encore en développement, elle concernera les réductions d'émissions directes sur l'exploitation, liés aux consommations d'énergies fossiles pour les engins, la lutte antigel, l'irrigation, les apports en azote direct par la fertilisation minérale et les résidus de culture. Les réductions d'émissions indirectes en amont (fabrication et transport des intrants) et en aval (gestion des coproduits de la vigne, notamment les sarments). Le stockage du carbone dans les sols et la biomasse ligneuse aérienne et racinaire.

La méthode concernera pour l'instant que la viticulture, la vinification et la distribution pourront être incluses dans les évolutions de la méthode.

Etat des lieux de la filière en PACA



La filière viticole représente 17% de la SAU totale de la région. La filière est principalement localisée dans les départements du Vaucluse, du Var et des Bouches du Rhône et elle est très peu présente dans les autres départements de la région. Il y a 6 085 exploitations viticoles dans la région PACA, dont 2 718 dans le Vaucluse et 2 599 dans le Var.

La surface moyenne des exploitations est de 17ha. La surface moyenne est largement supérieure dans les Alpes de Haute Provence (41ha) et largement inférieure dans les Hautes Alpes (7ha), les autres départements sont autour de la moyenne. En France, la surface moyenne des exploitations viticoles est de 19ha.

26% des surfaces sont en agriculture biologique. La vente à une cave coopérative concerne 68 % des exploitations, il s'agit pour la plupart de petites exploitations (< 12ha). Les caves particulières représentent 23 % des exploitations, il s'agit souvent de grandes exploitations (36 hectares en moyenne). 7% des exploitants vendent à des négociants ou vinificateurs.

La viticulture concerne un tiers des exploitations agricoles dans la région PACA et plus de 50% des exploitations agricoles pour les départements du Var et du Vaucluse.

Retour d'expérience

Pas encore de projet puisque la méthode n'est pas encore validée.

Références locales

Simulation d'un projet LBC avec les résultats de diagnostics Diaterre :

Pour les 5 caves coopératives de l'ODG de l'AOP Ventoux étudiées¹, les principales sources d'émissions de GES sont les intrants en verre (35%), le fioul domestique (34%) et les produits phytosanitaires (17%).

La méthode LBC permet d'agir sur les consommations d'énergies fossiles, sur l'apport en azote par la fertilisation minérale et la fabrication et le transport des intrants. La méthode prend aussi en compte le stockage de carbone.

Si on regarde la **cave coopérative médiane** pour l'ODG, la SAU est de 509 ha et la production est de 21 417 hl. Les émissions de GES totales sont de 893 teqCO₂, le fioul et autres produits pétroliers représentent 243 teqCO₂ et les produits phytosanitaires et les engrais représentent 108 teqCO₂. Le stockage du carbone correspond à 266 teqCO₂. Si la cave réduit de 20% ses émissions et augmente de 20% la séquestration du carbone, elle réalise une réduction d'émissions de 123 teqCO₂ par an, soit 615 teqCO₂ pour un projet de 5 ans. Le prix de la tonne eqCO₂ évitée est généralement compris entre 20 et 40€, la vente des réductions d'émissions permettrait une rémunération comprise entre 12 300€ et 24 600€, sans prendre en compte le coût d'un mandataire. Avec Sysfarm par exemple, le coût de l'accompagnement est de 349€ pour le diagnostic et le suivi par agriculteur. Les coûts pourraient éventuellement être mutualisés et réduits dans le cadre d'un projet collectif, cependant, dans les projets collectifs déjà labellisés, les diagnostics sont réalisés pour toutes les exploitations, il n'y a pas d'échantillonnage.

La **cave particulière médiane** pour l'ODG (8 caves étudiées mais les données sur les produits phytosanitaires et sur le stockage du carbone sont disponibles que pour 2 caves) a une SAU totale de 29 ha et une production de 949hl. Les émissions totales de GES sont de 83 teqCO₂, le fioul et autres produits pétroliers représentent 16 teqCO₂ et les produits phytosanitaires et les engrais représentent 4.6 teqCO₂. Le stockage du carbone correspond à 15 teqCO₂. Si la cave réduit de 20% ses émissions et augmente de 20% la séquestration du carbone, elle réalise une réduction d'émissions de 7 teqCO₂ par an, soit 35 teqCO₂ pour un projet de 5 ans. La vente des réductions d'émissions permettrait une rémunération comprise entre 700€ et 1400€, sans prendre en compte le coût d'un mandataire et d'un éventuel porteur de projet.

Une réduction de 20% des émissions et une hausse de 20% du stockage du carbone permet en viticulture, de dégager **1.23 crédit carbone par hectare pour les 5 ans**, (1.21 pour caves coop et 1.25 caves particulière) selon les références de bilans carbone effectués dans des caves coopératives et particulières de la région. La surface moyenne des exploitations viticoles de PACA étant de 17ha, cela représente 618€ pour les 5 ans.

Si on fait une simulation d'un projet dans une zone de la région où il y a beaucoup de viticulture comme dans le sud Luberon, où les surfaces moyennes des exploitations viticoles sont de 33 hectares. Une réduction de 20% des émissions et une hausse de 20% du stockage du carbone permet

¹ Source : étude de la Chambre d'agriculture 84 et Bio de paca, 2021 : « bilan énergie gaz à effet de serre des vins AOP Ventoux »

de dégager 40 crédits carbone pour l'ensemble du projet, soit une rémunération potentielle de 1 188€. Le potentiel de réduction des émissions est plutôt faible comparé à d'autres types de production, comme l'élevage.

NB : Ces chiffres sont donnés à titre purement indicatifs et doivent être pris avec précautions.

Faisabilité en région PACA

L'activité viticole n'étant pas très émettrice de GES, comparée à d'autres activités agricoles comme l'élevage, les réductions d'émissions possibles semblent plutôt faibles et donc la rémunération aussi.

FranceAgriMer réalise une étude économique préalable à la mise en œuvre du Label Bas Carbone dans la filière vitivinicole, pour estimer le potentiel de crédits carbone pour la filière. Les résultats et les recommandations permettront d'éclairer la faisabilité de la méthode dans la région.

Analyse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Déjà des outils disponibles et utilisés pour faire des bilans carbone 	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines pratiques comme l'enherbement et le broyage des sarments sont déjà très pratiqués <ul style="list-style-type: none"> - Pas vraiment de marge sur les consommations d'énergie pour la lutte anti-gel, ni sur l'irrigation, - Outil Tableur IFV en préparation pas simple d'accès
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt pour la réduction engrais minéraux et pour les engrais verts <ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de viticulture dans la région - Beaucoup de caves coopératives qui pourraient grouper des projets, - Fort intérêt de la profession pour valoriser le label commercialement - Plusieurs mandataires souhaitent adapter leur offre à la méthode quand elle sera disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - Filière peu émettrice comparée à d'autres <ul style="list-style-type: none"> - Irrigation de plus en plus nécessaire (hausse conso énergie fossile)

Conclusion et axes de travail IRAEE

La méthode semble intéressante puisqu'elle concerne beaucoup d'exploitations dans la région, en particulier dans le Vaucluse, le Var et les Bouches du Rhône. Elle semble cependant dégager peu de crédits carbone, mais les leviers identifiés ici ne sont pas définitifs, il faudra voir si la version officielle de la méthode permet une plus forte réduction d'émissions.

Contrairement à d'autres filières, la rémunération n'est pas forcément la première motivation pour les exploitations viticoles qui peuvent vouloir obtenir le label pour valoriser leurs produits et leurs pratiques. La méthode peut donc être intéressante pour ces exploitations et leurs regroupements.

L'IRAEE pourrait proposer un accompagnement aux coopératives et aux AOP, en proposant une réunion de présentation de la méthode lorsqu'elle sera validée et un appui au déploiement des

projets auprès des viticulteurs. L'IRAEE pourrait également communiquer sur la méthode à travers son site et réaliser annuellement un état des lieux des projets validés.

Personnes contactées

- Sophie PENAVAYRE, IFV, sophie.penavayre@vignevin.com
- Julien MORICELLY, conseiller technique à la Cave de Bonnieux, technicien@cavedebonnieux.com
- Madame Ratz, conseillère technique à la Cave de Louérion, technicien@louerion.com

Autre contact

- Léna PLUSQUELLEC, Chambre agriculture 33, fait partie du comité technique du développement de la méthode

Sources

- DRAAF PACA, Données du RGA 2020, <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-r642.html>
- Résultats de l'étude de la Chambre d'agriculture 84 et Bio de paca, 2021 : « bilan énergie gaz à effet de serre des vins AOP Ventoux »

Dernière mise à jour le : 2 septembre 2022